



## Au Conseil communal de Bex

### Rapport de la Commission de gestion pour l'année 2021

---

Commission composée de :

Mesdames :       Circé Barbezat-Fuchs (CBF)  
                      Marielle Kohli (MK)  
                      Carole Guérin (1er membre) (CG)

Messieurs :       Christophe Simeon (CS)  
                      Stefano Regazzoni (SR)  
                      Jean-Michel Koehler (JMK)  
                      Vincent Monnard (VM)

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie à 9 reprises entre la mi-octobre 2021 et le début avril 2022.

La journée de visite réunissant le syndic et les municipaux, les chefs de service et les membres de la présente commission s'est tenue le 21 mai dernier. A cette occasion, M. le Président du Conseil était invité.

## 1. Préambule

Avec cette nouvelle législature, la Commission de gestion a vu la majeure partie de son effectif renouvelée. Après discussion, les membres ont décidé de poursuivre avec la méthode de travail déjà éprouvée, soit chacun des 7 commissionnaires prend en charge le dicastère d'un des 7 municipaux. Pour cette législature, il a cependant été décidé d'une présidence tournante entre 5 des 7 membres. Après avoir défini l'organisation de la commission et le planning de travail, chacun a préparé une série de questions, qui ont été adressées aux membres de l'Exécutif. La Cogest a ensuite reçu à tour de rôle le Syndic et les Municipaux pour les entendre au sujet de leur dicastère. Outre les réponses aux questions, il a été avant tout discuté des projets concernant la législature 2021-2026.

Si tous les sujets ne sont pas évoqués dans le cadre de ce rapport, ils pourront néanmoins être traités par la Cogest ultérieurement.

## 2. Rapport

Nous tenons à remercier M. le Syndic, ainsi que Mme et MM les Municipaux pour leur disponibilité et pour toutes les réponses apportées à nos questions. Nous remercions également les chefs de service qui les ont secondés pour des recherches plus approfondies.

## 2.1. Alberto Cherubini – Syndic

### Organisation et objectifs de la nouvelle municipalité

Lors de la séance avec M. Alberto Cherubini, syndic, les sujets suivants ont été abordés :

- Répartition des dicastères pour la nouvelle législature :  
Plusieurs changements ont eu lieu avec l'arrivée des nouveaux municipaux, dont le regroupement de tous les bâtiments communaux, la création du dicastère du développement durable et le poste de vice-syndic pour toute la durée de la législature.
- Programme de législature :  
Pour la 1ère fois, notre Municipalité a élaboré en collaboration avec la société Compas un programme de législature, ce qui permet d'avoir une vision et d'être cohérent avec le plan d'investissement et les capacités financières de notre commune.  
Trois ½ journées extramuros de brainstorming, échanges et discussions ont été nécessaires pour la réalisation de ce programme.
- Règles et usages de la Municipalité :  
Une directive municipale sur les règles et usages de la Municipalité pour la législature 2021-2026 a été rédigée. Elle est consultable sur le site de la Commune.
- Séances hebdomadaires :  
Dorénavant les séances de la Municipalité ont lieu le mercredi matin dès 7h30, ce qui leur permet d'être plus efficace et surtout d'avoir tous les chefs de services dans le bâtiment en cas de besoin.  
Le syndic participe aussi à une séance tous les lundis matin avec les chefs de service de la bourse, du greffe et du service technique, pour une meilleure cohésion d'équipe.

### Ressources humaines

- Augmentation de la population :  
La commission s'est demandé si notre personnel communal est toujours en adéquation avec l'augmentation constante de notre population. Il en ressort que certains services sont à flux tendu, mais depuis ont été engagés ou sont sur le point de l'être :
  - une déléguée à l'énergie (préavis 2021-17)
  - une assistante RH (dans le budget)
  - un employé aux forêts et un employé aux travaux (préavis 2022-06)Il est encore à relever que l'organigramme n'a pas été mis à jour.
- Cahiers des charges :  
Ils sont systématiquement établis pour les nouveaux engagements. Nous reprendrons le sujet l'année prochaine, après l'entrée en fonction de l'assistante en ressources humaines.
- Absences longue durée d'un membre de la Municipalité :  
Dans la directive municipale sur les règles et usages de la Municipalité, il n'y a aucun sujet traitant des absences longue durée pour maladie. Nous nous sommes donc penchés sur la question, et il en ressort que la Municipalité est assurée au même titre que les employés communaux.  
Il est toutefois à relever que la directive ne règle pas la question du mode de remplacement.

## Commission culturelle (ComCu)

Cette année, nous nous sommes penchés sur les comptes de la ComCu. Ce n'est peut-être pas la meilleure période pour faire ce comparatif, au vu de la problématique liée au Covid, mais cela permet tout de même de relever le travail réalisé par la commission durant cette période. Celle-ci en a profité pour mettre en place le nouveau site internet, ainsi que la billetterie, ce qui a entraîné des frais supplémentaires.

Dans les tableaux ci-dessous, nous avons repris toutes les dépenses et les entrées, en séparant les frais liés aux différents spectacles et les frais propres à la commission.

Comparaison globale charges/revenus

	Charges	Revenus	Différence
2021	-44'610.00	19'020.30	-25'589.70
2020	-47'322.15	10'142.25	-37'179.90
2019	-63'792.40	55'328.20	-8'464.20

Répartition des frais entre jetons et pub, site

ComCu	Jetons	Pub/Site/etc.	
2021	-3'732.00	-12'670.90	-16'402.90
2020	-4'720.00	-13'517.05	-18'237.05
2019	-6'480.00	-8'525.75	-15'005.75

Répartition entre frais ComCu et frais spectacles

	Frais ComCu	Spectacles	Différence
2021	-16'402.90	-9'186.80	-25'589.70
2020	-18'237.05	-18'942.85	-37'179.90
2019	-15'005.75	6'541.55	-8'464.20

Spectacle charges/revenus

Spectacles	Charges	Revenus	
2021	-28'207.10	19'020.30	-9'186.80
2020	-29'085.10	10'142.25	-18'942.85
2019	-48'786.65	55'328.20	6'541.55

Il est à noter que sur une année normale, le programme culturel prévoit une dizaine de spectacles, mais certains cachets ont été payés en avance malgré les reports, afin de soutenir les artistes durant les années Covid. Dès lors, les frais peuvent se chevaucher d'une année sur l'autre, ce qui est susceptible d'influencer le résultat. Nous reprendrons cette analyse lors d'un prochain exercice.

Le travail de la commission culturelle n'a pas été simple ces deux dernières années, entre les reports de spectacles, voir les doubles reports et les contraintes sanitaires. Nous tenons à remercier ses membres pour tout le travail effectué afin de proposer à notre population une programmation variée, répondant à toutes les demandes.

## Services de la bourse et du greffe

Au vu de l'augmentation considérable du « compte 200.3184 Frais de contentieux et poursuites », la commission a demandé les statistiques sur les trois dernières années sur le nombre de poursuites introduites, payées et sur les actes de défaut de biens.

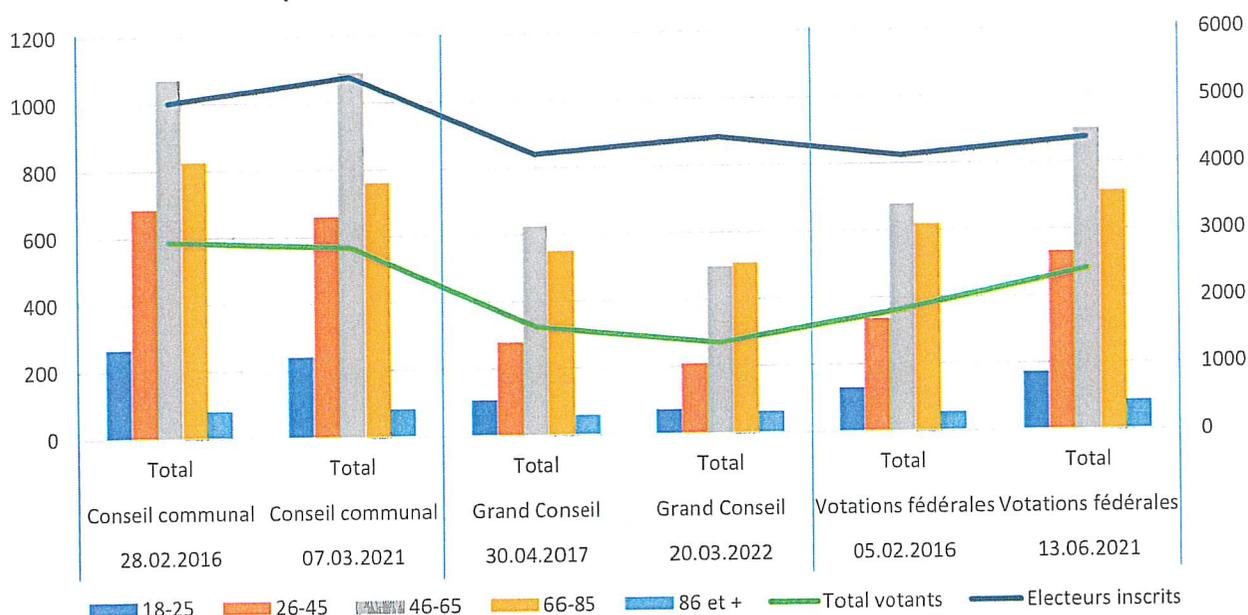
Malheureusement, il n'existe pas de statistique concernant les frais de contentieux. Mais il faut savoir que la Bourse communale envoie 3 rappels avant une mise aux poursuites et que les contentieux sont traités chaque mois. Dans le cadre du contrôle par la fiduciaire, cette dernière a relevé la rigueur du traitement du contentieux.

Afin de reprendre le vœu no 3 de l'année dernière concernant la communication, la commission s'est à nouveau penchée sur la question. M. Alain Michel, secrétaire municipal est responsable de la communication. Une formation va être donnée à tous les employés du greffe afin d'améliorer la communication et de pouvoir le remplacer en cas de besoin. Bien que la Municipalité essaie d'être active, cela ne répond toujours pas au besoin actuel et la Cogest reprendra le sujet ces prochaines années.

## Votations - élections

Constatant le faible taux de participation de notre population lors des dernières élections cantonales, nous avons demandé des statistiques concernant nos votants. Pour ce faire, nous avons sélectionné 2 votations fédérales, soit une en 2016 et une en 2021, ainsi que les élections du Grand Conseil de 2017 et 2022 et celles du Conseil communal de 2016 et 2021.

### Répartition en fonction des tranches d'âge



	Conseil communal 28.02.2016	Conseil communal 07.03.2021	Grand Conseil 30.04.2017	Grand Conseil 20.03.2022	Votations fédérales 05.02.2016	Votations fédérales 13.06.2021
	Total	Total	Total	Total	Total	Total
18-25	266	240	105	72	129	171
26-45	685	660	278	208	336	531
46-65	1073	1091	626	498	678	900
66-85	826	761	550	507	618	714
86 et +	80	82	58	63	54	86
Total votants	2930	2834	1617	1348	1815	2402
Electeurs inscrits	5012	5379	4196	4423	4117	4363
Taux de participation	58.46%	52.69%	38.54%	30.47%	44.09%	55.5%

Voici encore quelques informations :

En observant le tableau ci-dessus, nous constatons que la population bellerine est relativement intéressée par les élections communales, malgré un taux de participation relativement bas ;

- Sur les six élections/votations analysées, il est à relever que les femmes votent plus que les hommes ;
- Deux électrices de 100 ans ont voté lors de l'élection au Grand Conseil de 2022.



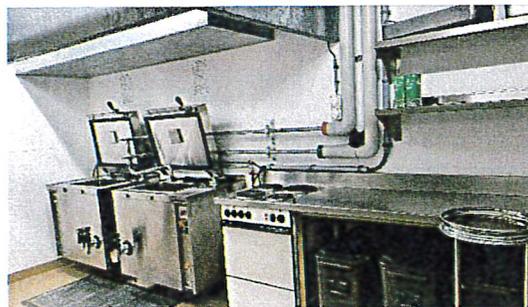
Sous le centre sportif, 1008 places sont prévues. Une partie des locaux sont loués à des sociétés, groupes de musique et pour les archives communales. Ces dernières devraient également être évacuées, car l'abri n'est pas répertorié comme abri de protection des biens culturels. Une liste des locataires est tenue à jour et classée. Les archives sont regroupées dans un local de protection civile, ce qui nécessiterait d'évacuer tous les documents en cas de besoin.

En cas d'alarme, les communes ont 5 jours pour débarrasser les locaux et y installer le nombre de lits nécessaire. Dans un abri, il y a uniquement la place pour les lits, sur 3 étages, quelques douches et des toilettes. La ventilation peut se faire via un filtre à charbon actif. Il n'y a ni stock d'eau ni de nourriture, la population devant l'apporter en cas de besoin.

Un hôpital de 164 places, ainsi qu'une cuisine sont installés sous le centre sportif. Le matériel est conservé dans des armoires et à l'abri de la poussière. Les locaux sont régulièrement contrôlés et nettoyés par le service de conciergerie communal. Une expertise cantonale a lieu tous les 10 ans.



*Hôpital – les lits sont prêts*



*Cuisine*

Il est encore prévu 198 places à l'ancien stand de Vauvrisse et 9 places dans le bâtiment du Service des travaux.

## **Pandémie**

Plan ORCA : le bataillon Est a été constitué des ORPC du district d'Aigle et de Riviera-Pays-d'Enhaut. La mobilisation a débuté en février 2020 pour s'achever en février 2022. Selon la décision de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), le bataillon a dû garantir la planification, la conduite et l'exécution des missions, tout en travaillant de manière intense et sur une longue durée.

En 2021, la protection civile a été sollicitée pour assurer des missions de plus grande ampleur, telles que le soutien au centre de vaccination de Beaulieu ou à la police cantonale dans le cadre de la surveillance de la mise en application des règles OFSP dans les stations de ski (remontées mécaniques et parkings).

Deux équipes mobiles de vaccination (EMV), conduites par un chef de section ont été créées et sont intervenues début 2021 dans les EMS et hôpitaux des deux districts. La Protection civile a collaboré dans le cadre des tests Covid dans les centres dédiés de Leysin, Villars et les Diablerets. L'ouverture des grands centres de vaccination ont mobilisé chaque bataillon, avec des détachements destinés au centre de Beaulieu. Le centre de vaccination d'Aigle a ainsi été géré par les astreints jusqu'en début 2022, date de sa fermeture.

La pandémie a utilisé beaucoup de forces parmi de l'ORPC, notamment au sein du personnel professionnel. Les astreints, qui sont intervenus par période de deux semaines, ont été également fortement engagés.

## Sports

La municipalité a pour objectif de soutenir les sociétés sportives locales formatrices, lesquelles développent et promeuvent le sport et la santé publique.

Sur les six dernières années, plusieurs infrastructures ont été rénovées ou créées afin de pérenniser l'activité des sociétés sportives et d'offrir des conditions modernes et adaptées pour la pratique sportive (vestiaires du football club, Dojo, revêtement du tennis, place de jeux de la Servanne, entretien et développement de la piste Vita). Elle soutient également les manifestations sportives (locales, régionales, internationales), qui mettent en valeur le territoire communal. Toutes les demandes sont analysées et traitées.

La commission sportive bellerine contribue également à l'épanouissement de nos citoyens jeunes et moins jeunes en offrant une offre sportive étoffée et variée en collaboration avec les sociétés locales.

En ce qui concerne le sport d'élite, la Municipalité n'a pas pour objectif de soutenir le sport de haut niveau. Cependant pour atteindre ce haut niveau et afin de soutenir le potentiel d'un jeune athlète, elle a par le passé et récemment encore apporté une modeste contribution à de jeunes talents en devenir. Les montants alloués n'ont jamais dépassé CHF 1'500.- annuel.

En 2021, les sociétés n'ont pas pu organiser les soirées annuelles, leur loto et autres manifestations. La Municipalité continue néanmoins à les soutenir, en versant une subvention basée sur le nombre d'enfants inscrits (jusqu'à 16 ans) et pour autant que les moniteurs aient suivi la formation Jeunesse et Sports. Le montant versé reste stable, même s'il est constaté une diminution de cet effectif dans les rangs des sociétés de gym.

Tableau pour attribution des subventions sport communal

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SFEP	100	72	80	81	77	65
TC Bex	86	72	73	84	114	113
FSG Bex	134	128	140	120	87	76
FC Bex	117	126	120	147	162	158
CAS Bex	25	33	39	33	3	29
Aikido	46	42	40	36	44	49
SC Bex	34	29	38	36	36	30
Karaté	0	16	21	22	21	20
Bicross	0	75	62	55	56	54
Cyclophile	12	12	10	7	6	3
Total -16 ans	554	605	623	621	634	597
Total attribué	27 700,00 CHF	30 250,00 CHF	31 150,00 CHF	31 050,00 CHF	31 700,00 CHF	29 850,00 CHF

### 2.3. Pierre-Yves Rapaz – 2e Vice-syndic

#### Services des travaux et routes

Lors de cette séance, un point de situation sur les différents dossiers annoncés et /ou réalisés en 2021 a été réalisé.

- o Le sentier des Mines de sel : le préavis est bouclé.

- La Route d'Aigle : les travaux seront mis à l'enquête au printemps 2022 et un préavis sera présenté ultérieurement lorsque les éventuelles oppositions devront être traitées, car ces dernières devront être levées par le Conseil communal. Ainsi les travaux et les oppositions seront traités dans le même préavis.
- L'Avenue Biaudet : le dossier lié à la motion est pris en considération, mais aucun chantier n'est prévu pour l'instant.
- La Route du Chêne : les travaux qui devaient se dérouler en 2021 ont été reportés. Ainsi, ce dossier sera étudié par la Commission de gestion dans le rapport sur l'année 2022.

Enfin, nous avons également discuté de la mise aux normes de nos trottoirs et passages piétons en lien avec la LHand fédérale demandant la mise à niveau des différents trottoirs d'ici 2023 ; l'ensemble des passages piétons actuels est aux normes. En ce qui concerne les arrêts de bus, ils seront adaptés lorsque les TPC débiteront les travaux sur le tronçon.

Un autre aspect lié aux routes a été abordé : le déneigement des routes communales et des chemins privés.

Concernant les chemins privés, la position de la Municipalité est de ne pas entrer en matière pour les demandes de déneigement, sauf s'il y a une borne hydrante ou un container, cela afin de garantir l'accès aux services publics. Ce type d'exception représente 5,5 km de chemins privés à déneiger.

En outre, certains chemins communaux ne sont pas déneigés pour différentes raisons, tels que des axes peu usités l'hiver. Ces tronçons non déneigés sont annoncés dans la Feuille des avis officiels en début d'hiver. Par ailleurs, certains secteurs sont déneigés par des entreprises privées (TSB ou Cherix Transports).

Pour le déneigement des routes cantonales, l'Etat de Vaud mandate l'entreprise Cherix Transports, laquelle déneige également les différents tronçons communaux en traversée de localité. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) établit une facture pour cette prestation.

En période hivernale, deux employés communaux sont de piquet et commencent leur tournée à 4h du matin, afin de contrôler les routes et alarmer au besoin les entreprises chargées de déneiger. En cas de nécessité, cette activité débute à 5h du matin, les deux personnes de piquet se chargeant d'assurer le salage.

Concernant le salage, la Commission s'est inquiétée de la quantité de sel utilisée sur nos routes : celui-ci est très contrôlé. Certains tronçons sont salés presque quotidiennement car le gel y est très fréquent mais d'autres, notamment le hameau des Plans, qui est un village blanc, ne sont pas salés.

Bien que le système mis en place par la Commune fonctionne bien, une révision du plan de déneigement est prévue en été 2022.

## **Collaboration avec la Société d'alpage**

Voici un aperçu de la collaboration entre la Société d'alpage et la Commune :

- Alpage de Bovonne : des travaux sont prévus afin de créer une piste forestière.
- Anzeinde : la route doit dorénavant être entretenue par la Commune. Une machine est mise à disposition par l'entreprise Putallaz. S'il y a éboulement ou d'autres travaux, l'entrepreneur annonce au chef des travaux communal qu'il doit intervenir sur tel tronçon et envoie la facture à la Bourse communale.
- La Vare : la Société d'alpage a acheté une pelle rétro et le berger de La Vare, qui est également machiniste, réalise la grande majorité des travaux. S'il devait y avoir une réfection de la route, la Commune pourrait entrer en matière. Des subventions sont prévues pour ce type de travaux.

- Bex, bâtiment de la Société vinicole : le sous-sol du bâtiment a été transformé en cave à fromage, les travaux ont été effectués en collaboration entre la Commune et la Société d'alpage.

## Forêts

Pour rappel, la surface forestière de la commune est de 1'216 ha. En plus de gérer ses propres terrains, la commune gère aussi les terrains forestiers de Fixit se trouvant sur le sol communal, ceux de la Confédération à Savatan, ceux du Canton ainsi que les forêts appartenant à la Commune de Lavey.

Le potentiel de coupe représente 5'000 m<sup>3</sup>. Lorsque le bois est cubé, il est classé par le garde-forestier en fonction de ses qualités et de ses défauts selon des critères définis,

La commune a suffisamment de bois pour faire des plaquettes sans utiliser du bois de service. En effet, la commune peut produire 1'500 m<sup>3</sup> de plaquettes, soit environ 600 tonnes (1m<sup>3</sup> de bois rond = 2,5m<sup>3</sup> de plaquettes).

La commune détient également des zones de biodiversité qui sont subventionnées à 100% et sont suivies par un biologiste. Ces zones se situent à l'embouchure de la Gryonne, sur la Colline du Montet et celle de Chiètres, mais aussi le long du Rhône et aux Dévens. Les principales mesures sont les suivantes :

- Aménagements en faveur de la Couleuvre d'Esculape
- Structures en faveur du Lucane cerf-volant
- Structures en faveur de la Bacchante et de la Rosalie des Alpes
- Aménagements en faveur du Lézard vert
- Mesures pour le Triton crêté
- Mesures pour le Lorient d'Europe
- Valorisation et revitalisation de la Châtaigneraie.

## 2.4. Emmanuel Capancioni

### Services industriels / Eaux

#### Introduction

Le dicastère des Services industriels et du tourisme est fondamentalement dédié à l'exploitation et la gestion de ressources naturelles présentes sur le territoire de la Commune.

En 2019, la Municipalité a soumis au Conseil communal deux préavis ayant – au total – un impact financier de CHF 7'340'000.- : le premier, dédié au développement du captage d'eau et de la production d'énergie, concernait le projet dit « Solalex Phase II » (préavis 2019/01, complété par le préavis 2021/04 pour CHF 3'900'000.) ; le deuxième, portant sur des gros travaux de rénovation (voire de création) des réseaux d'eau potable et eaux claires/usées, concernait l'assainissement du hameau des Plans-sur-Bex (préavis 2019/02 pour CHF 3'440'000.-).

A quelques éléments près, les travaux prévus par les deux préavis se sont terminés en 2021. La Commission de gestion s'est donc penchée plus en détail sur le déroulé de tels travaux et sur le respect du cadre financier fixé par les préavis.

#### Projet « Solalex Phase II »

Pour rappel, le projet s'articule en plusieurs installations sur l'ensemble du Plateau de Solalex :

- équipement des deux puits de captage PC1 et PC2 et raccordement à une nouvelle chambre de mise en charge ;
- pose de conduites entre Solalex et la Benjamine ;
- renouvellement de la turbine de Solalex ;
- réalisation d'un réseau à basse tension pour l'alimentation en électricité du Plateau de Solalex (autoconsommation – préavis 2021/04) ;
- assainissement des eaux usées des bâtiments de Solalex, avec mini-STEP à la Benjamine et WC publics en aval du parking inférieur.

L'ensemble des travaux a été finalisé en 2021, à l'exception du WC public pour lequel seuls certains travaux préliminaires ont été exécutés (fouilles, préparation de la charpente).

Les installations sont dorénavant mises en service : les puits de pompage fonctionnent depuis quelques temps et la fonction de télécommande des installations depuis la Maison de commune est active et affiche un taux de disponibilité de 98.8%.

Ainsi, par rapport à un délai initial annoncé pour l'été 2020, la Cogest constate que ce délai a été tenu pour ce qui concerne les grosses opérations de génie civil, mais que la mise en fonction de l'ensemble des installations (notamment la centrale de turbinage, accessoirement la mini-STEP, le WC et d'autres petites interventions) aura finalement pris presque 2 ans de retard. Les raisons de ce retard semblent dues à une combinaison entre :

- les effets de la crise Covid, ayant ralenti les travaux pendant une partie de l'année 2020 ;
- une série de retards dans les procédures administratives (par exemple l'approbation par le Canton du Plan de développement régional, nécessaire avant de pouvoir réaliser les travaux du nouveau WC ou la certification de la nouvelle installation de turbinage de la Benjamine) ;
- et à quelques imprévus dans la réalisation des travaux de fouilles ainsi que des défauts de construction (rupture d'une conduite et fuites d'eau, problèmes de surchauffe des câbles) ayant nécessité des interventions de réparation et des réglages complémentaires, soumis par ailleurs aux devoirs de garantie des entreprises mandatées.

Du point de vue financier, les enveloppes budgétaires semblent avoir pu être respectées : des surcoûts sont prévus pour la réalisation du WC public en raison du renchérissement des matières premières qui est apparu dès 2021.

La confirmation du respect du budget est une information particulièrement réjouissante au vu du contexte dans lequel ces travaux se sont déroulés.

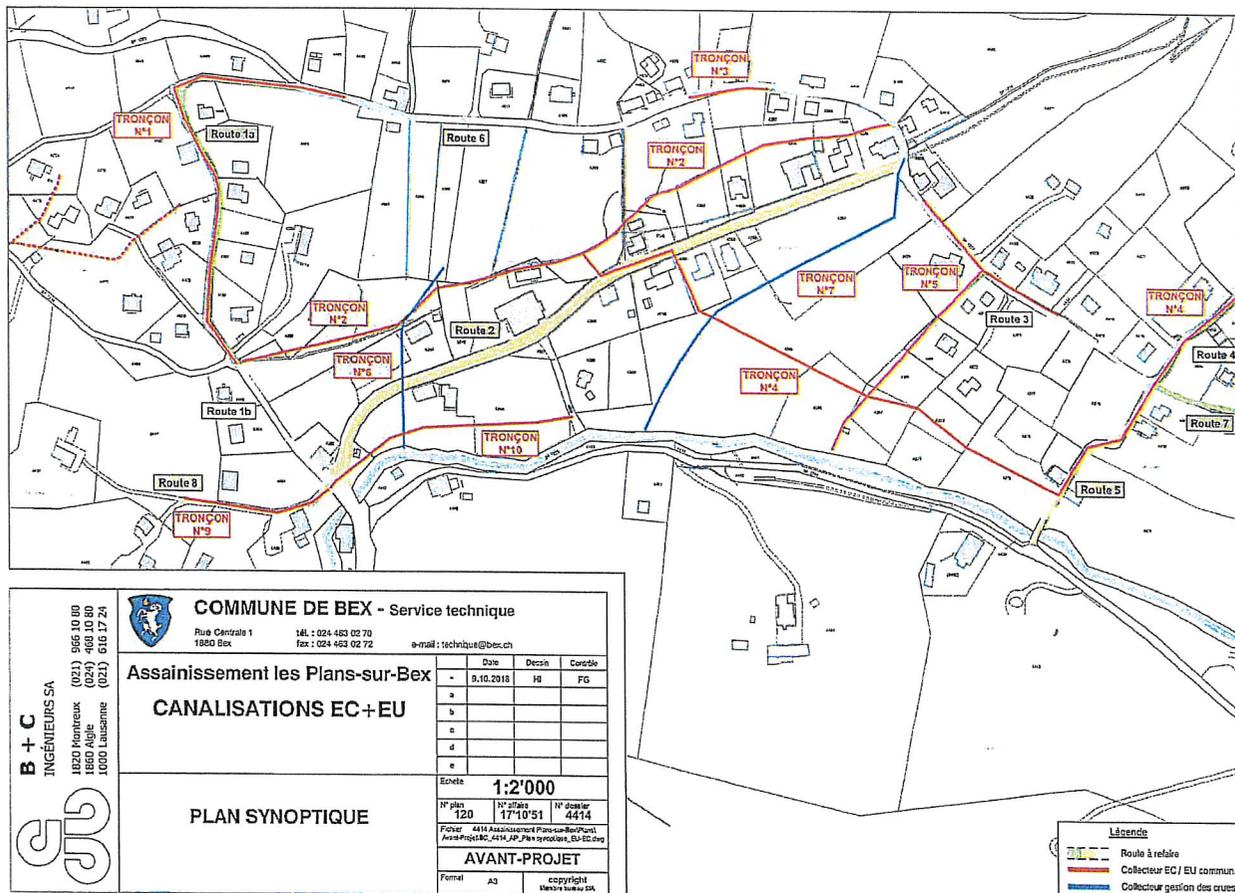
### **Assainissement du hameau des Plans-sur-Bex**

Les travaux d'assainissement ont consisté en :

- une grosse extension du réseau d'eaux usées et des eaux claires, avec le raccordement en séparatif d'une grande partie des bâtiments du hameau ;
- la rénovation complète du réseau de distribution d'eau potable ;
- la réfection des routes ;
- la rénovation de l'éclairage public ;
- la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues sur les trois nants traversant le hameau ;
- la rénovation du réseau électrique et la pose d'un réseau de fibre optique, réalisées et financées par FMA, Télédis et Swisscom à l'occasion des travaux.

À fin 2021, tous les travaux de goudronnage et de pose d'appareillage sont terminés.

Les travaux sur les aménagements de protection contre les crues, déjà prévus avec un calendrier légèrement décalé par rapport aux travaux d'assainissement, sont en cours de réalisation (mis en attente en période hivernale).



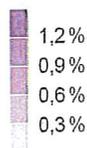
Le Service technique de la Commune a suivi les travaux de manière régulière, notamment par la présence aux séances de chantier. A la conclusion des travaux, les aménagements ont fait l'objet d'une séance de réception d'ouvrage, lors de laquelle une liste des défauts a été établie et des délais de correction fixés avec les entreprises : des problèmes de fuite d'eau ont été découverts sur les ouvrages nouvellement réalisés, les réparations ont été exécutées par les entreprises concernées par la garantie. A noter que le Service des travaux n'intervient que ponctuellement sur site, en général pour des travaux de déboisement et reboisement aux alentours des zones d'intervention et en évitant toute intervention directe dans le chantier. De ce fait, les garanties d'exécution ne peuvent pas être remises en cause par les entreprises externes mandatées.

## Epuraton

La commune de Bex vient de franchir le cap des 8'000 habitants. La croissance de la population bellerine est un phénomène considéré par les modèles d'évolution de la population élaborés par le Canton (scénarios de croissance à l'horizon 2050 de Statistique Vaud publiés en 2021). Le scénario moyen prévoit une croissance de la population de 1% par an sur le district d'Aigle pour les prochaines 20 années, notamment dans les centres urbains. Selon ce scénario, Bex aurait dû dépasser les 8'000 habitants en 2024-2025 : bien que non représentative de l'évolution future, la situation actuelle semble confirmer les tendances esquissées par les études statistiques.

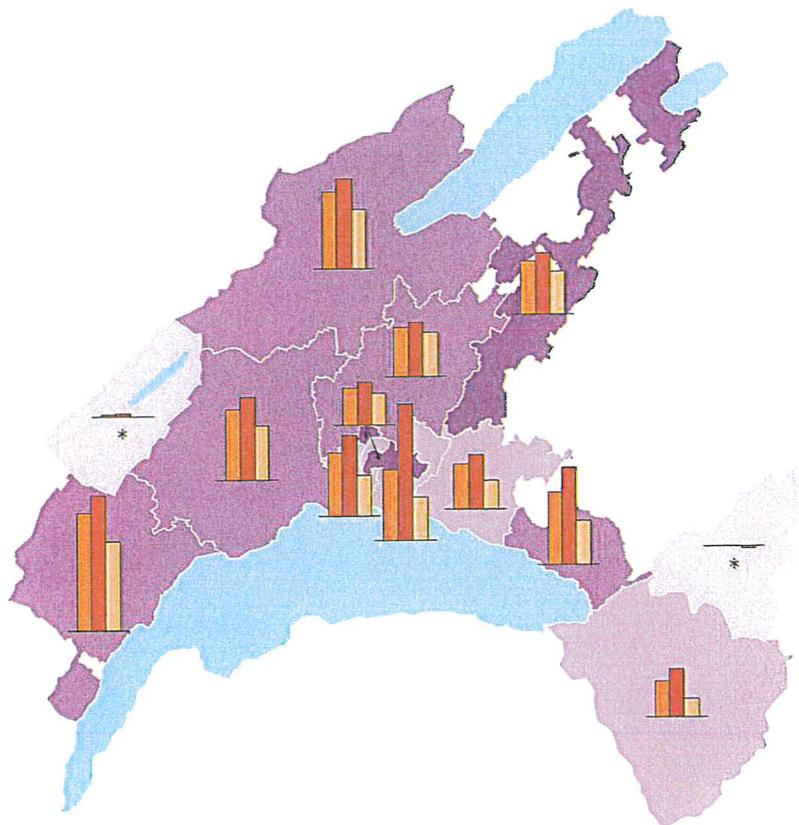
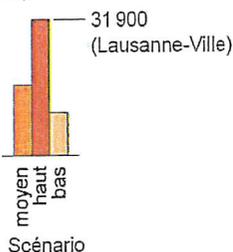
**FIG. C CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DES ARRONDISSEMENTS ET SOUS-ARRONDISSEMENTS ÉLECTORAUX, VAUD, 2020-2040**

Taux de croissance<sup>1</sup> annuel 2020-2040



Min-max: [0,04% ; 1,37%]  
Vaud: 0,91%

Accroissement de la population (effectif)



<sup>1</sup> Scénario moyen.

\* Accroissement trop faible pour être visible.

Source : « Perspectives démographiques pour le Canton de Vaud, résumé du rapport », Statistique Vaud, juin 2021

Du fait de la croissance de population, les enjeux liés à la disponibilité des services essentiels communaux se posent, en particulier pour ceux qui impliquent des aménagements complexes et réalisables uniquement sur un arc de temps de plusieurs années, voire des décennies. La construction d'une nouvelle STEP en fait partie.

Station d'épuration	N° CH	Année de construction	Année de rénovation	Bassin versant	Procédé	Valeurs équivalents habitants (EH)				
						Capacité biochimique (60 g DBO)	Capacité hydraulique	Litres EH jour	Habitants raccordés	Population totale équivalente*
Bex	5402/00	1985	-	LRAM	BAAP	9'625	7'700	350	7'596	7'596
Aigle	5401/00	1977	2001	LRAM	BAMC	25'000	20'000	500	10'367	18'063
Gryon	5405/00	1971	-	LRAM	LB	6'250	5'000	350	1'403	1'403
Lavey-Saint-Maurice	5406/00	1976	1986	LRAM	BAMC	10'000	8'000	500	6'097	6'283
Leysin	5407/00	1967	-	LRAM	BAMC	12'500	10'000	500	3'761	3'761
Ollon	5409/00	1972	-	L	BAMC	13'750	11'000	500	7'589	7'720
Ormont-Dessous La Forclaz	5410/02	1982	-	LRAM	PC	500	400	210	99	99
Ormont-Dessous Le Sepey	5410/01	1980	2006	LRAM	LF	3'000	2'000	180	661	1'038
Ormont-Dessous Les Diablerets	5411/00	1973	-	LRAM	LB	7'500	6'000	250	962	1'603
Roche	5413/00	1976	1999	L	PCBF	15'533	15'533	31.5	10'071	12'608
Yvome	5415/00	1973	1997	L	BAAP	2000	2000	200	1513	1513
(Rennaz : hors-service)	(5412/90)	(1979)	-	(L)	-	-	-	-	-	-

\* Equivalents habitants calculés sur la base de la DCO d'entrée (si mesurée)

Légende - Bassin versant :		Légende - Procédé de traitement :			
L	Léman, direct	BAAP	boues activées - aération prolongée	LF	lit fluidisé
LRAM	Léman, Rhône amont	BAMC	boues activées moyenne charge	PC	physico-chimique
		LB	lit bactérien	PCBF	physico-chimique + biofiltre

Source : « Bilans 2020 de l'épuration vaudoise », Etat de Vaud, 2021 (extrait pour Bex et les communes du district d'Aigle)

La STEP actuelle, construite en 1985, est dimensionnée pour une capacité hydraulique de 7'700 équivalents habitants (EH). Le rapport « Bilans 2020 de l'épuration vaudoise » fait état pour Bex d'une population totale équivalente raccordée de presque 7'600 EH et d'une technique d'épuration relativement ancienne, ne permettant pas le traitement de l'azote (comme c'est en revanche le cas pour les STEP réalisées à partir des années 1990).

D'autre part, les statistiques brutes fournies par le service technique concernant la consommation d'eau potable (toute consommation confondue – y compris pour les fontaines) montrent une croissance de consommation cohérente avec l'évolution de la population de 1% par an.

Sur ces bases, il faudrait s'attendre à ce que la capacité maximale de la STEP de Bex soit atteinte et dépassée au courant de l'année 2022.

La capacité de traitement dépend fortement des infrastructures disponibles pour l'évacuation des eaux claires (« mise en séparatif »), de manière à éviter une surcharge de la STEP (et donc un déversement d'eaux non traitées) lors des périodes de forte pluie. Or, d'après les informations transmises à la Cogest, presque l'ensemble des routes du village, en plaine, est équipé pour la mise en séparatif des eaux usées (à l'exception notable de la Rue Colonel-Mamin et des rues de l'Allex, Cotterd et du Stand qui feront l'objet d'assainissement dans les prochaines années), tout comme les hameaux des Plans et de Frenières. Le reste des hameaux (les Posses, Fenalet, les Dévens) n'est pour l'instant pas équipé. De même, pratiquement l'ensemble du parc immobilier public est raccordé en séparatif.

La séparation des eaux claires des eaux usées semble donc couvrir une grande partie de la population : ce bon taux de couverture implique malheureusement une marge d'amélioration faible et rend particulièrement urgent le développement du projet de nouvelle STEP intercommunale.

Monsieur le Municipal Capancioni a communiqué à la Cogest les informations suivantes concernant le projet de nouvelle STEP intercommunale :

- Le projet de nouvelle STEP associe 10 communes (7 communes valaisannes et 3 communes vaudoises), ainsi que CIMO. Concrètement, il s'agit de réaliser 2 STEP, dont une dédiée exclusivement au traitement des déchets liquides du site chimique.
- L'élaboration du projet vient de subir un retard d'un an environ en raison de la crise Covid (impact sur les organes de décision et les possibilités de délibérer). Suite à ce retard, le calendrier de réalisation du projet prévoit la mise en service de la nouvelle STEP à l'horizon 2027/2028.

En 2021 l'ensemble des données nécessaires au dimensionnement de la STEP a été transmis aux bureaux d'études par toutes les communes impliquées. Les études se poursuivent sur cette base. En parallèle, des tests sont en cours sur le site chimique de Monthey (CIMO) pour évaluer l'efficacité de solutions de traitement des micropolluants.

L'écart temporel de plusieurs années entre le moment présumé auquel la STEP actuelle dépasserait le seuil de saturation et l'horizon de mise en service de la nouvelle STEP est considéré par la Cogest comme particulièrement préoccupant : des mesures visant notamment à favoriser l'économie d'eau par les ménages raccordés à la STEP devraient être rapidement mises sur pied par la Municipalité.

## 2.5. Jean-François Cossetto

### Domaines

Des renseignements ont été donnés sur l'état de nos vignes, la convention du terrain de la Condémine, la disponibilité de nos terrains en zone industrielle et la location de nos terrains agricoles. Pour ce dernier point, il est à relever que nos autorités se basent sur l'aide-mémoire concernant les conditions d'attribution des terrains agricoles communaux proposé par le Service de l'agriculture. Néanmoins, cet aide-mémoire n'a pas été validé en Municipalité et cela mériterait d'être corrigé pour éviter toute contestation d'agriculteurs qui pourraient s'estimer lésés.

### Regroupement des bâtiments

Plusieurs éléments sont à relever. Le remaniement des dicastères au changement de législature a permis de regrouper tous les bâtiments (scolaires, religieux et communaux) au sein du même dicastère. Ce regroupement est bienvenu pour la vision d'ensemble et le nombre d'intervenants auprès du Service technique. L'état des lieux des bâtiments communaux a été élargi aux bâtiments scolaires. En fonction des priorités ou du budget, une planification pluriannuelle peut désormais être entreprise et permet de lisser certaines dépenses sur plusieurs années (rafraîchissement des salles de classes, changement progressif des tables à la Grande salle, etc.). Cette façon de faire limite les cas d'urgence, même si quelques impondérables peuvent toujours survenir de temps à autre, à l'instar du remplacement de la chaudière de la buvette de la Grande salle, qui était hors d'usage.

### Réorganisation du service de conciergerie

Le regroupement des bâtiments en une seule entité a aussi permis de regrouper et de réorganiser le service de conciergerie sous la houlette d'une commission composée d'Elena Regazzoni, Sylvie Cretton, Pierre-Yves Rapaz et Jean-François Cossetto. Tout le personnel concerné a été consulté par Elena Regazzoni. Désormais, les concierges sont polyvalents et ne sont plus affectés à un bâtiment spécifique. Annick Bertholet a été nommée responsable des bâtiments des écoles et Olivier Zeiter a été nommé responsable des autres bâtiments. Charge leur est donnée de superviser l'organisation des tâches, des remplacements, etc. Olivier Zeiter est également chef sécurité (incendie, chauffage). Cette nouvelle organisation a pour but de renforcer l'esprit d'équipe et a été bien accueillie par le personnel. Une meilleure cohésion est ressentie, il y a plus d'initiatives et moins de réclamations. La commission de gestion souhaiterait, dès lors que le personnel n'est plus exclusivement affilié à un bâtiment en particulier, qu'une surveillance du Centre sportif et du complexe de la Servanne soit assurée par tournus les soirées où les locaux sont utilisés par nos sociétés locales. Cela pourrait limiter certaines déprédations et/ou nuisances.

### Vandalisme

La question du vandalisme a passablement préoccupé la commission de gestion. Selon l'aveu même du municipal en charge des bâtiments, les actes de vandalisme en localité, plus particulièrement à l'ancienne vinicole et aux bâtiments scolaires de la Cible, du BAP, de l'iBât et de la Servanne, ont été par trop fréquents l'année écoulée. Au printemps 2021, ce ne sont pas moins de 8 sinistres causés à des vitres qu'il a fallu remplacer (26.02 : ancienne vinicole ; 25.03 : ancienne vinicole ; 03.05 : collège de la Cible ; 18.05 : collège de la Cible ; 19.05 : vitrage de l'anneau sportif ; 06.06 : ancienne vinicole ; 13.06 : ancienne vinicole ; 28.06 : ancienne vinicole). Chaque cas a été pris en charge par notre assurance

bâtiment, mais la commune a dû verser CHF 200.- de franchise pour chaque cas. Afin d'éviter d'autres déprédations de ce genre, décision a été prise de grillager les fenêtres et de renforcer les portes de l'ancienne vinicole donnant sur le parking pour un coût de CHF 14'069.95. La serrure de la porte principale du collège de la Servanne a en outre été forcée lors d'une tentative d'effraction le 29 décembre 2021.

D'autres déprédations non déclarées à l'assurance concernent principalement nos bâtiments scolaires du centre : tags (Cible, BAP, iBât), miroir de WC cassé, séparations d'urinoir cassées, portes de casiers arrachées (iBât), dévissage des gonds de la porte principale du BAP. Nos concierges sont mis à rude épreuve pour remettre les choses en état quand c'est possible de le faire. En comparaison régionale, le nombre de cas de vandalisme en milieu scolaire est à peu près semblable à Ollon et plus important à Aigle.

### **Assurances bâtiment**

Le nombre de cas d'actes de vandalisme a naturellement poussé la commission de gestion à s'intéresser à la couverture assurance de nos bâtiments. La boursière précise que l'ECA couvre les dégâts naturels et qu'AXA, en coassurance avec La Vaudoise à raison de 60%-40%, se charge de l'assurance choses. Précisons que le principe de coassurance repose sur un partage des bénéfices et des risques. Lors du renouvellement de la police en 2020, une couverture liée au vandalisme a été ajoutée. La boursière qualifie les conditions contractuelles de bonnes, tout comme les relations avec les assureurs. Raphaël Monnet, collaborateur au Service technique, assure le suivi des bâtiments scolaires et sollicite l'assurance dès que la franchise est dépassée et que la charge administrative en vaut la peine.

### **Procédure d'adjudication**

Dans le registre de l'entretien courant et extraordinaire des bâtiments, question a été posée au niveau des procédures d'adjudication. Lors de l'entretien, il nous a été précisé que pour les petits travaux jusqu'à CHF 300.00, les adjudications se font de gré à gré avec des entreprises locales, soit en attribuant le mandat à une entreprise connaissant bien le bâtiment, soit par tournus. Les devis sont comparés avec les prix du marché. Au-delà de CHF 3'000.00, deux à trois offres doivent être demandées. Des contrats d'entretien sont faits avec certaines entreprises. La commission a tenu à vérifier ces propos en examinant la procédure d'adjudication opérée lors de la réfection de la salle de bain de l'ancien collège des Dévens suite au changement de locataire. Il ressort des documents présentés que les travaux de sanitaire (CHF 9'000.00) et ceux de carrelage (CHF 10'659.00) ne reposent chacun que sur une seule offre, ce qui ne correspond pas à ce qui nous a été annoncé. La commission souhaiterait dès lors que la procédure décidée soit systématiquement appliquée et que les éventuelles exceptions soient clairement motivées. Précisons que même en cas d'urgence, un délai de réponse peut être demandé aux entreprises contactées.

### **Rénovation de l'église catholique**

Au niveau des préavis, celui concernant la réfection de l'Église catholique, dont les travaux se sont achevés en 2021, a retenu l'attention de la commission. Si le budget a été respecté (quelques détails à régler au niveau de l'humidité des murs et de la ventilation sont encore en cours, tout comme la protection des vitraux, mais peuvent être absorbés par le budget du préavis), la durée estimée des travaux a été largement dépassée. Si la paroisse catholique a dû et pu s'en accommoder en étant accueillie au Temple

protestant, le dépassement du délai interpelle. Dans les faits, le gros du retard est essentiellement dû à des divergences de vue entre la paroisse catholique et la Division monuments et site de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGEP) au niveau de la nature des réfections. Ce service souhaitait en effet que la rénovation s'inspire des travaux de la précédente transformation de l'église dans les années 1940 sous la houlette de l'architecte Ferrari, avec l'emploi de teintes de crépi chaudes, tandis que la paroisse aspirait à des teintes plus neutres et sobres. Cela a amené à la production de nombreux échantillonnages de couleur, qui ont conduit à autant de désaccords entre les parties prenantes. De son côté, la Commune est intervenue à maintes reprises et avec succès pour que le budget soit tenu et pour que la direction des travaux n'exige pas des honoraires supplémentaires en raison de l'étalement des travaux dans le temps.

Notre service technique a tiré les leçons de cet épisode pour éviter que de pareilles situations ne se reproduisent lors des rénovations futures du Temple protestant et de la Chapelle Nagelin, lesquels sont aussi inscrits à l'inventaire des Monuments historiques. Les concertations entre cette instance et les utilisateurs seront entreprises en amont des travaux et les programmes de réalisation mieux définis. En outre, les procès-verbaux des séances du maître de l'ouvrage seront tenus avec plus de rigueur pour que l'information circule mieux entre tous les intervenants.

## **2.6. Michael Dupertuis**

### **Urbanisme**

#### **Rénovation de la place du marché**

Le dossier est entre les mains de l'Office fédéral des transports (OFT), qui étudie la solution proposée d'arrêt à la Place du Marché. À cause du projet de faire circuler des rames composées de trois voitures, nécessitant un quai de 38 à 40 mètres de long, l'insertion du quai dans l'espace disponible est très complexe. A noter que tant les nouvelles rames que la nouvelle halte seront conformes à la LHand.

Le trafic des voitures dans la rue Centrale sera maintenu dans un seul sens.

### **Plan d'affectation communal (PAC)**

Le 13 décembre 2021 le dossier a été envoyé à l'Etat de Vaud pour examen préalable (zone centre et hors centre, ainsi que le règlement y relatif, calculé sur le potentiel constructible maximum).

Selon le nouveau plan, il a été calculé un léger surplus de la population à l'horizon 2036. En conséquence, il faudra réduire le nombre de zones constructibles. Ainsi, les parcelles non-construites vont potentiellement passer en zone inconstructible, ce qui représente naturellement une grande perte pour le propriétaire foncier.

La Municipalité a décidé que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, les nouvelles constructions sont étudiées selon l'ancien et le nouveau Plan d'affectation communal. Elle est contrainte de refuser certains projets, non conformes au nouveau PAC. Celui-ci doit en plus être en accord avec les exigences de Chablais Agglo (association qui regroupe 6 communes vaudoises et valaisannes). Le canton retournera le projet assorti de remarques et recommandations. La Municipalité réévaluera alors le dossier en tenant compte ou pas des remarques du canton. Ensuite, une conciliation entre la commune et le canton sera organisée. Le PAC sera ensuite mis à l'enquête, puis présenté au Conseil communal qui est compétent pour lever les oppositions.

La Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) prévoit de densifier le centre ainsi que les zones proches des transports publics, tout en préservant le style du bâti. Dans certains cas, une densification sera possible, par la construction d'immeubles, tout en préservant des espaces verts entre-deux. Les exigences du PAC doivent se superposer à celles du Plan énergétique territorial (PET).

Le plan d'affectation prévoit des immeubles au centre, ainsi qu'une densification des parcelles sur lesquelles se trouvent des maisons individuelles. Dans les hameaux, il sera encore possible de réaliser des maisons individuelles (densification contrôlée).

Dans chaque zone, des obligations légales sont prévues (matériaux, façades, couleurs, etc.).

## Développement durable

Le Béliet Écolo est un bon moyen de faire connaître les engagements de la commune et les initiatives privées en faveur de la durabilité. Après deux éditions, les retours sur les articles publiés sont positifs.

## Mobilité

MobiChablais est mis en place depuis le 12 décembre 2021. Les Transports publics du Chablais (TPC) sont agréablement surpris de la fréquentation. Des soucis de jeunesse ont été constatés, notamment avec l'application pour téléphones mobiles. De plus, il est difficile pour des personnes âgées d'acheter un billet en ligne.

## Déchets

Test d'horaire d'ouverture le samedi après-midi de la déchetterie en automne 2021 : les usagers ont apprécié ce nouveau créneau qui permet une meilleure répartition des passages sur la semaine. La municipalité est en discussion avec Thommen afin que ces nouveaux horaires soient validés définitivement.

Gastrovert : le système fonctionne bien, moins de matières indésirables sont retrouvées dans le compost. La commune a encaissé CHF 31'000.- de rétrocession en 2021, sur 6 mois.

## 2.7. Carmen Dubois

### Réfectoire scolaire et UAPE

L'UAPE possède 72 places au maximum et son remplissage dépend des inscriptions journalières. L'âge des élèves va de 4 à 12 ans. La structure est principalement utilisée par les élèves des hauts de Bex et des hameaux.

Certains jours la cantine est complète. Les enfants sont très contents des repas proposés.

Madame Ribaux (directrice de l'UAPE) n'a pas de recul sur le fonctionnement de l'UAPE, étant donné qu'elle a débuté il y a moins d'une année et ses prédécesseurs ne lui ont rien transmis.

Les inscriptions se font fin avril pour la rentrée suivante et chaque année il y a du mouvement, soit des arrivées et des départs.

L'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) définit le nombre de places disponibles, basé sur la dimension du local. L'UAPE de Bex compte au maximum 72 places. Selon Madame Ribaux, un déplacement de la bibliothèque augmenterait radicalement la capacité.

Il n'y a pas la possibilité de faire le service de repas en 2 fois, car les éducateurs doivent chacun s'occuper de 12 enfants et ils ne sauraient pas où pourraient attendre les enfants, ni comment les occuper.

S'il y a des refus par manque de place, les familles sont aiguillées vers le réseau des mamans de jour ou des solutions trouvées au cas par cas.

## Harcèlement scolaire

Plusieurs choses sont mises en place au niveau du harcèlement scolaire :

- programme de prévention du harcèlement mis en place par les psychologues scolaires ;
- programme « grandir en paix », formation actuellement suivie par les enseignants ;
- une formation de médiation par les pairs est proposée aux élèves de 9<sup>ème</sup> année, qui a pour but de former à l'écoute, de gérer les conflits et de fournir des outils afin de venir en aide à leurs camarades. La formation a lieu sur 3 jours hors temps d'école et 1 matinée sur le temps de l'école. Bex est précurseur dans l'application de cette méthode.

En 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année, les élèves formés peuvent choisir de devenir médiateur et apparaissent ainsi sur un tableau affiché dans chaque classe de l'établissement.

- médiation avec le programme de la méthode de préoccupation partagée (MPP) : cette méthode est spécifiquement dédiée au traitement des phénomènes de harcèlement entre pairs en milieu scolaire et parascolaire. Là également, les enseignants sont en cours de formation ;
- pôle des éducateurs en milieu scolaire des Alpes Vaudoises (PEMS AV) : la mission du PEMS est d'accompagner les enfants élèves qui rencontrent des difficultés d'ordre affectif, relationnel, social ou familial.

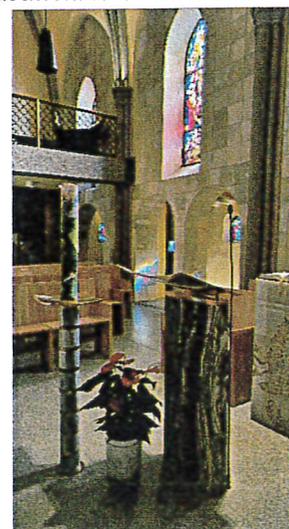
Les éducateurs en milieu scolaire travaillent en étroite collaboration avec tous les acteurs de l'école et fonctionnent selon le rythme scolaire.

## 3. Journée de visite de la Commission de gestion

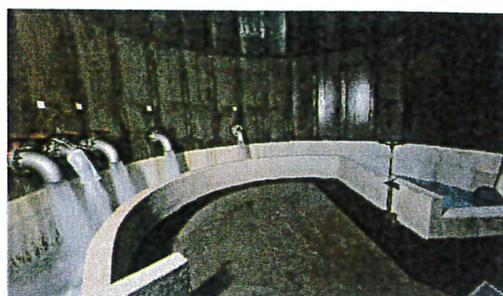
Le 21 mai 2022, La commission de gestion et la Municipalité *in corpore* se sont donné rendez-vous à 08h00 pour une visite de certains ouvrages finalisés en 2021 ou en cours de finalisation. MM. Rochat et Bridevaux, chefs de service, nous ont rejoints et nous avons pu profiter de leurs connaissances. M. le Président du Conseil, Baptiste Guérin, était invité par notre commission.

A cette occasion, nous avons eu l'occasion d'avoir des explications fort intéressantes au sujet de :

- L'église catholique, magnifiquement rénovée ;
- La place de pique-nique de la Piste Vita, réalisée avec la collaboration de plusieurs services communaux, ainsi que les nouvelles toilettes ;
- Le captage des ruisseaux des Plans déversés dans l'Avançon et les travaux en découlant.
- Après un petit café, nous nous retrouvons à la Benjamine pour une visite du captage. Le Municipal en charge du dicastère des eaux et l'ingénieur



communal nous ont expliqué toute la technique utilisée pour distribuer une eau de qualité et produire de l'énergie. Nous avons alors pu, avec toute la prudence nécessaire, descendre dans le puits.

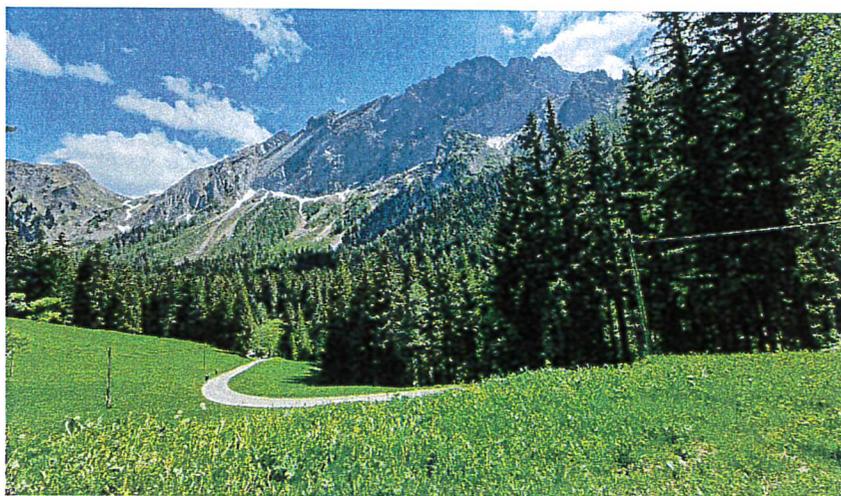


*La Benjamine*

Notre périple s'est terminé à Solalex sur la terrasse de l'Auberge du même nom, pour un excellent repas pris en commun.

La Commission remercie les Municipaux, ainsi que M. Bridevaux, aussi bien pour les explications fournies lors des visites que pour les échanges informels, le restaurateur et son équipe pour son excellent repas et M. le Président du Conseil communal pour nous avoir accompagnés lors de ces visites.

Ce fut une journée aussi instructive que conviviale !



*Route de Solalex*

## 4. Conclusions

En conclusion nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre la décision suivante :

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- Du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34)
- Du règlement du Conseil communal de Bex du 27 avril 2016 (art. 100)

**Le Conseil Communal de Bex :**

- ayant pris connaissance du rapport de gestion 2021 présenté par la Municipalité
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la commission de gestion :



Carole Guérin

## Vœux de la Commission de gestion

1. Les archives communales sont conservées dans un abri de protection civile. La commission demande que la Municipalité adresse une requête à la Protection civile vaudoise pour solliciter un changement d'affectation en vue de le classer en abri de protection des biens culturels.
2. L'aide-mémoire pour l'attribution des terrains agricoles communaux, tel que proposé par le Service de l'agriculture, est à valider par une décision municipale. La commission propose que ce document, une fois finalisé, soit mis en ligne sur le site internet de la Commune.
3. La commission propose d'établir un tournus de la surveillance du Centre sportif et du complexe de la Servanne par le service de conciergerie lorsque les locaux sont utilisés par des sociétés locales en soirée.
4. La procédure d'adjudication de travaux et mandats d'étude est à appliquer de manière plus systématique, l'inventaire et l'état des lieux des bâtiments permettant d'anticiper les besoins. Des délais de réponse courts peuvent en outre être formulés aux entreprises contactées en cas d'urgence, s'il paraît clair que les sommes engagées dépasseront CHF 3'000.00.
5. Une réflexion sur le système de tarification de l'eau est à mener, afin d'inciter les citoyens à économiser l'eau. Cela permettrait, outre les économies d'eau potable, de décharger en conséquence la Step, en réduisant les taxes et en augmentant le prix du m<sup>3</sup> d'eau, tout en maintenant l'équilibre financier du compte relatif à l'eau.
6. Depuis quelques temps, le processus de prise de décision sur les thèmes politiques et financiers du projet de STEP intercommunale n'affiche pas d'avancée significative. Nous demandons que la Municipalité fournisse au Conseil communal un calendrier réaliste des étapes de réalisation du projet de nouvelle STEP et y indique les incertitudes actuelles. Nous demandons également que, sur cette base, des mesures d'entretien adaptées à la durée de vie résiduelle de la STEP existante soient précisées.
7. Notre commission souhaite que la Municipalité sollicite les TPC afin qu'elle étudie une solution permettant la réservation de courses et d'achat de billets pour les personnes ne possédant pas de smartphone, ou étant peu à l'aise avec ces moyens numériques.
8. La commission propose que soient installées des poubelles permettant le tri sélectif des déchets (aluminium/fer blanc, carton/papier, bouteilles en PET, incinérables) dans tous les bâtiments scolaires de la commune, de manière à promouvoir cette pratique auprès des jeunes.



# Réponses de la Municipalité

## **aux vœux de la Commission de gestion 2021 dans son rapport 2022**

### **Voeu n° 1**

*Les archives communales sont conservées dans un abri de protection civile. La commission demande que la Municipalité adresse une requête à la Protection civile vaudoise pour solliciter un changement d'affectation en vue de le classer en abri de protection des biens culturels.*

**Réponse :** La Municipalité a décidé, il y a plusieurs années déjà, de privilégier la population plutôt que les biens culturels. Il n'est en effet pas question de priver une partie des habitants de la commune de la place en abri protégé à laquelle ils ont droit. En conséquence, elle a admis que les archives seraient déplacées en cas de nécessité. Pour répondre au souci de la commission de gestion, elle étudiera le meilleur moyen de conserver ces archives en cas d'évacuation.

### **Voeu n° 2**

*L'aide-mémoire pour l'attribution des terrains agricoles communaux, tel que proposé par le Service de l'agriculture, est à valider par une décision municipale. La commission propose que ce document, une fois finalisé, soit mis en ligne sur le site internet de la Commune.*

**Réponse :** La Municipalité retient l'idée de la commission de gestion et examinera la nécessité de se munir d'un tel aide-mémoire, sachant que le nombre de terrains à disposition a toujours permis de satisfaire les agriculteurs intéressés.

### **Voeu n° 3**

*La commission propose d'établir un tournus de la surveillance du Centre sportif et du complexe de la Servanne par le service de conciergerie lorsque les locaux sont utilisés par des sociétés locales en soirée.*

**Réponse :** Bien que cet objet soit du ressort exclusif de la Municipalité, celle-ci admet que cette idée n'est pas nouvelle et qu'elle y pense depuis longtemps. Sa mise en œuvre n'est toutefois pas aisée et elle poursuit ses réflexions.

#### **Voeu n° 4**

*La procédure d'adjudication de travaux et mandats d'étude est à appliquer de manière plus systématique, l'inventaire et l'état des lieux des bâtiments permettant d'anticiper les besoins. Des délais de réponse courts peuvent en outre être formulés aux entreprises contactées en cas d'urgence, s'il paraît clair que les sommes engagées dépasseront CHF 3'000.00.*

**Réponse :** La Municipalité n'a pas connaissance de la procédure évoquée par la commission de gestion. Conformément aux titres VI et VII de la directive municipale sur les règles et usages de la Municipalité pour la législature 2021 - 2026, disponible sur le site internet communal, la Municipalité fixe comme suit les compétences financières des services de l'administration, dans le cadre du budget de fonctionnement :

- chef de service jusqu'à fr. 5'000,--
- municipal responsable jusqu'à fr. 10'000,--
- Municipalité dès fr. 10'001,--.

Toute dépense supérieure à fr. 10'000,-- par objet doit être soumise à la Municipalité. La proposition du service devra obligatoirement mentionner le mode de couverture financière de la dépense.

Pour toute adjudication de sa compétence, la Municipalité décide tout d'abord de la procédure retenue en fonction de la législation sur les marchés publics et d'un esprit de libre concurrence.

En cas de soumission restreinte par appel, les services fixent, en principe, la liste des entreprises à consulter et en informent la Municipalité. Les adjudications par la Municipalité interviennent sur la base d'un tableau comparatif établi par le service intéressé.

#### **Voeu n° 5**

*Une réflexion sur le système de tarification de l'eau est à mener, afin d'inciter les citoyens à économiser l'eau. Cela permettrait, outre les économies d'eau potable, de décharger en conséquence la Step, en réduisant les taxes et en augmentant le prix du m3 d'eau, tout en maintenant l'équilibre financier du compte relatif à l'eau.*

**Réponse :** La révision des tarifs d'eau potable, taxes pour égout et épuration est à l'étude depuis plusieurs mois, car la taxation basée sur la valeur ECA des bâtiments doit être supprimée.

Compte tenu des chantiers communaux de mise en séparatif des divers quartiers de Bex et afin d'inciter les infiltrations d'eaux claires et, partant, la diminution des eaux « mélangées » envoyées à la STEP, nous voulons réviser tous les règlements et tarifs relatifs aux eaux claires et usées. Bien que nos projets soient basés sur les règlements types proposés par le Canton, divers correctifs et/ou ajustements ont été exigés par le Surveillant fédéral des prix et l'Office cantonal de la consommation.

Des simulations financières sont en cours afin d'adapter les prix au principe de l'autofinancement d'une part et inciter les consommateurs à économiser l'eau d'autre part. Un préavis est prévu avant la fin de l'année 2022, pour une entrée en vigueur des nouveaux tarifs en 2023.

### **Voeu n° 6**

*Depuis quelques temps, le processus de prise de décision sur les thèmes politiques et financiers du projet de STEP intercommunale n'affiche pas d'avancée significative. Nous demandons que la Municipalité fournisse au Conseil communal un calendrier réaliste des étapes de réalisation du projet de nouvelle STEP et y indique les incertitudes actuelles. Nous demandons également que, sur cette base, des mesures d'entretien adaptées à la durée de vie résiduelle de la STEP existante soient précisées.*

**Réponse :** Les études et calculs relatifs à la future STEP régionale prévue sur le site chimique de CIMO dans le cadre du projet FuturoSTEP sont en cours depuis quelques années. Ils sont menés par un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine.

Il n'est pas inutile de rappeler que des élections ont eu lieu dans les cantons concernés, qui ont modifié la composition de certains exécutifs, et que la pandémie Covid-19 a empêché de nombreuses réunions en présentiel. Toutefois, les services techniques des communes concernées ont transmis régulièrement au bureau mandaté de nombreuses données quant aux quantités d'eau à traiter, à la longueur des tracés, à l'état des conduites notamment. Le traitement de ces données, destinées à dimensionner les futures installations, a pris un peu plus de temps que prévu.

Des tests sur les processus de traitement sont actuellement en cours auprès de CIMO. Quant aux démarches administratives, les prochaines étapes sont la création d'une SA pour la gestion du réseau et d'une SA pour la maintenance du site FuturoSTEP. Ces étapes devront être avalisées par les municipalités vaudoises et valaisannes.

Dans l'immédiat, nous rappelons que la STEP de Bex a toujours été suivie et entretenue régulièrement afin d'en maintenir et d'en garantir le fonctionnement pour les prochaines années, soit au minimum jusqu'à la mise en service de la FuturoSTEP prévue actuellement pour 2027-2028. Un préavis sera prochainement déposé afin de remplacer les vis d'entrée par des pompes.

**Voeu n° 7**

*Notre commission souhaite que la Municipalité sollicite les TPC afin qu'elle étudie une solution permettant la réservation de courses et d'achat de billets pour les personnes ne possédant pas de smartphone, ou étant peu à l'aise avec ces moyens numériques.*

**Réponse** : Comme cela a été expliqué à la commission de gestion par M. le municipal M. Dupertuis, la Municipalité s'est inquiétée de cette situation dès la mise en œuvre de MobiChablais. L'étude des solutions appropriées est en cours. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec les TPC à ce propos.

**Voeu n° 8**

*La commission propose que soient installées des poubelles permettant le tri sélectif des déchets (aluminium/fer blanc, carton/papier, bouteilles en PET, incinérables) dans tous les bâtiments scolaires de la commune, de manière à promouvoir cette pratique auprès des jeunes.*

**Réponse** : Suite à cette remarque, la problématique a été soulevée avec la commission verte des écoles et sera analysée.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic :  A. Cherubini  
Le Secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, each containing a different symbol. Below the shield, the words 'LIBERTE' and 'PATRIE' are written. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE BEX'.